



Assemblée générale

Distr. générale
17 décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session
Point 121 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2004-2005

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Trentième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées (A/C.5/58/34). À cette occasion, le Comité consultatif s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des compléments d'information.

2. Le montant total des ressources requises au titre des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées est de 23 020 100 dollars, soit 1 420 100 dollars de plus que le montant approuvé de 21,6 millions de dollars pour le fonds de réserve. Le Comité consultatif note qu'à ce stade, la Cinquième Commission n'a pas encore pris de décision concernant l'approbation des différentes incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées dont elle est saisie et qu'en conséquence, l'état récapitulatif est fondé sur le total des montants sur lesquels la Cinquième Commission est appelée à se prononcer.

3. Le Secrétaire général propose des ajustements qui ramèneraient le montant total à imputer sur le fonds de réserve dans les limites du montant approuvé. Ces ajustements, qui représentent 7 869 300 dollars, sont expliqués aux paragraphes 3 à 12 du rapport du Secrétaire général et détaillés dans l'annexe audit rapport.

4. En ce qui concerne les recommandations initiales du Comité consultatif (A/C.5/58/34, par. 3), le Comité tient à souligner qu'il a recommandé de réduire de 3,2 millions de dollars le montant estimatif des dépenses relatives à la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres (A/58/7/Add.5, par. 20), étant entendu qu'il appartient à l'Assemblée générale de prendre une décision de principe aux fins de l'adaptation, le cas échéant, du mandat actuel de manière à y



inclure la prestation de services de conférence aux groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres.

5. Au cas où l'Assemblée générale accepterait les hypothèses et suggestions figurant dans le rapport du Secrétaire général, le solde restant du montant initial de 21,6 millions de dollars du fonds de réserve s'élèverait à 6 449 200 dollars.